

<b>LOIRE-ATLANTIQUE</b>	Délibération déposée à la Préfecture de NANTES le, _____
COMMUNE DE BOUSSAY	Publiée, le _____
	Notifiée, le _____

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice	20
Nombre de conseillers municipaux présents	16
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	20
Date de convocation du Conseil Municipal	6 avril 2018

**Présents** : M. ESNAULT Gérard, Mme NEAU Véronique, M. BATAILLE Gilles, Mme GUERIN Michelle, M. CHAMBRAGNE Sébastien, Mme SOULLARD Maude, M. SALVO Eric, M. LENGLET Patrick, Mme MAOULIDA Anne, Mme MUSSO Marie-Odile, M. TALLON Daniel, Mme GIRARDEAU Gaëlle, M. PAQUEREAU Damien, Mme MENARD Adélaïde, M. LOISEAU Ludovic, Mme ROUSSEAU Mélanie.

**Excusés** :

M. JAFFROT Claude donne procuration à M. CHAMBRAGNE Sébastien  
M. FOURNIER Bruno donne procuration à M. BATAILLE Gilles  
Mme GABORIAUD Elodie donne procuration à Mme ROUSSEAU Mélanie  
Mme LEFORT Manuella donne procuration à Mme MENARD Adélaïde

**Secrétaire de séance** : M. CHAMBRAGNE Sébastien

### N° 2018.04.03 : ZAC DE L'ARDILLAIS : DENOMINATION DES VOIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Bataille propose que les voies de la première tranche du quartier de l'Ardillais soient dénommées selon le thème des auteurs du 17<sup>ème</sup> siècle, dont les noms font écho à la dimension environnementale de la zone.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de dénommer les rues de la première tranche du quartier de l'Ardillais, selon le plan annexé à la présente délibération avec les noms suivants :

- Allée de la Bruyère
- Rue Corneille
- Chemin des 5 René
- Rue de la Fontaine
- Rue Racine
- Rue Boileau
- Rue Lully

**CHARGE** le maire de communiquer cette information aux services de secours, du cadastre, de la poste et tout autre service concerné.

**DIT** que la présente délibération sera adressée à Madame la préfète de Loire-Atlantique.

A BOUSSAY, le 23 avril 2018

Le Maire,  
Gérard ESNAULT

# ZAC de l'Ardillais

GB

Envoyé en préfecture le 27/04/2018  
Reçu en préfecture le 27/04/2018  
Affiché le   
ID : 044-214400228-20180412-20180403-DE

Dénomination  
des voies

Chemin des 5 René

rue de La Fontaine

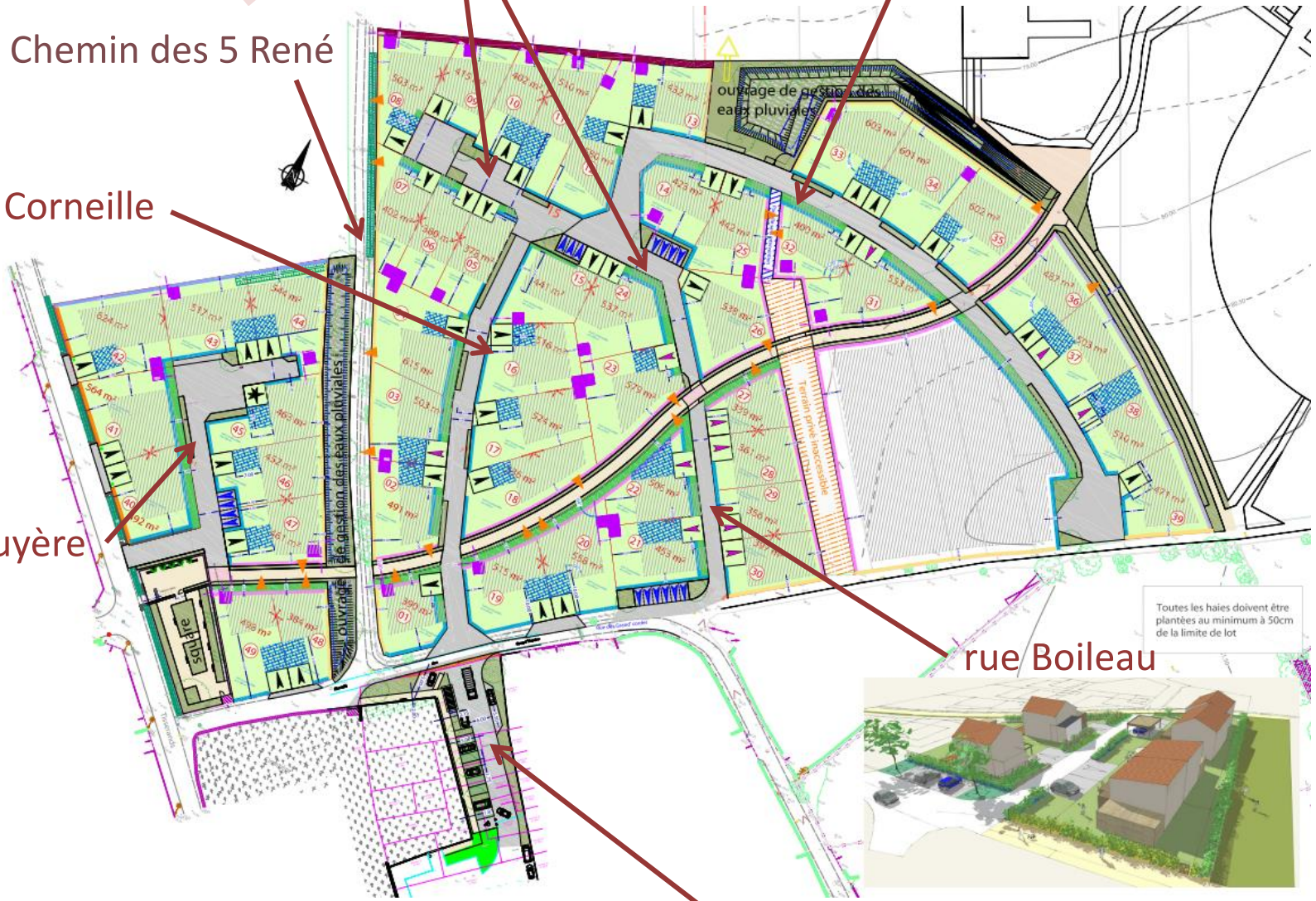
rue Rac

rue Corneille

allée de La Bruyère

rue Boileau

rue Lully



Toutes les haies doivent être plantées au minimum à 50cm de la limite de lot

